

Commission : Education et culture
Question : Le contrôle d'Internet
Auteur : Nouvelle-Zélande

L'Internet est un ensemble de réseaux informatiques privés et publics interconnectés grâce à un protocole de communication commun. Son principe a été conçu par les milieux américains de la défense et de la recherche, à la fin des années 1960, puis il s'est progressivement généralisé au domaine civil et commercial. Limité à un millier environ en 1985, le nombre d'utilisateurs d'internet est passé à plus de 2 millions en 1994 et à près de 2,4 milliard en 2012.

Sa création et son évolution ont bouleversés nos structures sociales et ont changés notre manière d'appréhender le monde qui nous entoure. En effet, sa présence dans nos vies provoque un changement dans nos modes de communications, dans les échanges culturels, ou même dans notre perception des valeurs ou des convictions religieuses. Le fait qu'il soit en libre accès et que n'importe qui puisse publier respecte la liberté d'expression le transforme en un espace très enrichissant pour qui veut.

Mais les contenus propagés ne sont pas toujours adaptés pour tous et peuvent parfois porter préjudice à quelqu'un.

C'est pour cela que nous sommes pour un contrôle d'internet, pour principalement protéger la population, particulièrement les plus jeunes mais sans autant impacter les libertés d'opinion et d'information.

Nous faisons partie du traité UKUSA(Five Eyes) avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, qui vise à intercepter des communications privées et publiques, et ce depuis 1946 .

Nous avons créé également le GCSB (Government Communications Security Bureau) qui est un service de renseignement qui traite principalement l'assurance de l'information et cyber.

Depuis peu, nous avons également fait installer aux opérateurs locaux des systèmes de filtrage, qui bloquent l'accès à plusieurs sites que nous avons décidé de blacklistés (principalement ceux contenant des publications à caractères sexuels)

Nos agences réutilisent certains composants communs de l'internet pour les renseignements de nos services fédéraux qui sont eux pilotés par le « life event » (au jour le jour)

Nous souhaitons également laisser les internautes avoir accès à des données ouvertes et partagées mais en améliorant les paramètres de sécurité et de privauté. Nous recherchons une perspicacité d'information tout en intégrant des valeurs publiques et privés : les usagers décideront pour qui ce contenu est accessible.

Par ailleurs, pour lutter contre le cyber-harcèlement, nous avons voté une loi (La loi sur les communications numériques blessantes) en juin 2015 interdisant et punissant certains « trolls ». Cette loi s'applique aux mineurs dès 14ans et peut être puni d'une amende de 30 000 € (50 000 dollars néo-zélandais). Pour continuer sur ce domaine, le gouvernement va même ouvrir une agence ad-hoc, chargée de vérifier les réseaux sociaux, de tenter des médiations et éventuellement d'ouvrir des procédures judiciaires.

Nous voulons donner plus de droits et de liberté aux internautes, et pour cela nous leur donnons l'opportunité de partager et réutiliser leurs informations, ce qui permet un contact plus « terre à terre » dans un monde où les médias sont nos seules sources d'informations.

Mais en 2012, lors du WCIT (conférence mondiale des télécommunications internationales), nous, ainsi qu'une alliance des pays occidentaux tels le Canada ou les Etats-Unis avons refusé de signer un traité proposé par les Nations Unies qui voulaient, entre autre, rendre neutre le web en agissant sur la régulation tarifaire d'internet ou d'installer une « censure » commune à toutes les pays.

Nous sommes donc pour un contrôle pour préserver et protéger le public des dangers d'Internet sans leurs enlever leurs libertés et leurs droits.